

**Agence
Immobilière
PIERRE**

7 rue de Ribeauville
68125 HOUSSEN
03.69.34.08.51
www.agencepierre.com
contact@agencepierre.com

HONORAIRES D'AGENCE SUR LES TRANSACTIONS
TARIF MAXIMUM APPLICABLE POUR TOUT NOUVEAU MANDAT DE VENTE

Appartements/Maisons/Terrains/Immeubles

Prix de vente NET VENDEUR	Honoraires d'agence TTC
< 100 000 €	7 000,00 €
De 100 001 à 150 000 €	9 000,00 €
De 150 001 à 200 000 €	10 000,00 €
De 200 001 € à 300 000 €	13 000,00 €
De 300 001 € à 400 000 €	17 000,00 €
> 400 001 €	5 % TTC du prix net vendeur

Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente appartements, maisons, terrains, immeubles ayant une signature après le 1^{er} décembre 2025. Taux de TVA en vigueur 20,00%. Tarif en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2025.

HONORAIRES D'AGENCE SUR LES PRESTATIONS LOCATIVES
TARIF MAXIMUM APPLICABLE POUR TOUT NOUVEAU MANDAT DE LOCATION

Appartements/Maisons hors zone tendue

- 8 € du mètre carré de surface habitable comprenant : la visite du logement, la constitution du dossier et la rédaction du contrat.
- 3 € du mètre carré de surface habitable pour l'établissement de l'état des lieux.

Appartements/Maisons en zone tendue

- 10 € du mètre carré de surface habitable comprenant : la visite du logement, la constitution du dossier et la rédaction du contrat.
- 3 € du mètre carré de surface habitable pour l'établissement de l'état des lieux.